

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, tenue le deuxième jour de mai deux mille vingt-deux à 19 heures à la salle de conférence de l'édifice multifonctionnel, situé au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

sont présents : M. Martin Côté, maire

M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

M. Jacques Devost, conseiller, poste 3

M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4

M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

aussi présente : M^{me} Cindy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière

01. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 52. M^{me} Cindy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

02. Présences

Constatation du quorum.

03. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. Ouverture de la séance par M. le maire
- 2. Présences
- 3. Acceptation de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022
- 5. Acceptation des comptes
- 6. Résolutions
 - a) Résolution 2022-05-02-01 concernant le dépôt de l'analyse trimestrielle au 31 mars 2022
 - b) Résolution 2022-05-02-02 concernant l'embauche d'un employé aux travaux publics
 - c) Résolution 2022-05-02-03 concernant l'embauche d'une employée à l'accueil touristique
 - d) Résolution 2022-05-02-04 concernant une subvention à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz
 - e) Résolution 2022-05-02-05 concernant le plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques.

7. Dépôt

- 8. Affaires nouvelles
- 9. Varia
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Sébastien L'Écuyer, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 soit adopté.

05. Acceptation des comptes

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés pour un montant de 65 455,98 \$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Cindy Fortier, certifie sous mon serment d'office que nous avions les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M^{me} Cindy Fortier, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

06. Résolutions

 a) Résolution 2022-05-02-01 concernant le dépôt de l'analyse trimestrielle au 31 mars 2022
 Considérant la présentation et la lecture du budget révisé de même que de l'analyse financière des revenus et dépenses au 31 mars 2022 (article 176.4 du Code municipal) effectuée par madame
 Cindy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Sébastien L'Écuyer, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le dépôt de l'analyse trimestrielle faisant état des revenus et dépenses couvrant la période du 1er janvier au 31 mars 2022;

Que le conseil accepte les modifications proposées au budget en cours.

Résolution 2022-05-02-02 concernant l'embauche d'un employé aux travaux publics
 Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz procède à l'embauche de monsieur Clément Tanguay au poste d'aide aux travaux publics et responsable du camping;

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz mandate Cindy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail.

c) Résolution 2022-05-02-03 concernant l'embauche d'une employée à l'accueil touristique

Madame Maryse Bourque, conseillère au poste 4, déclare un conflit d'intérêt. Elle n'a pas participé aux délibérations ni au processus de sélection et se retire de la séance du conseil municipal jusqu'au prochain point. Le quorum est toujours constaté.

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Sébastien L'Écuyer, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz procède à l'embauche de madame Alyssandre Bouchard Bourque au poste de préposée à l'accueil touristique;

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz mandate Cindy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail.

d) Résolution 2022-05-02-04 concernant une subvention à la coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz

Attendu que l'article 91.1 de la loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités locales le droit d'accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM).

Par conséquent, il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz autorise l'octroi, le versement et le décaissement d'une subvention de 25 000 \$ à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz selon la séquence suivante : 2 000 \$ le quinzième jour de chaque mois, de janvier à novembre 2021, et 3 000 \$ le 15 décembre 2022.

e) Résolution 2022-05-02-05 concernant le plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques

Attendu que la MRC a obtenu une aide financière au montant de 63 454,73 \$ dans le cadre du programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'obtenir un portrait des solutions durables visant à lutter contre l'érosion sur notre territoire par le biais de la Table de concertation sur l'érosion en Minganie;

Attendu que la MRC a adopté un rapport intermédiaire sur la démarche de planification débutée avec la Table de concertation sur l'érosion en Minganie conformément aux conditions reliées à cette aide financière à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 20 avril 2021;

Attendu que le Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques réalisé par la Table de concertation sur l'érosion en Minganie est complété, ainsi que l'outil de gestion des risques;

Attendu que la MRC de Minganie demande aux municipalités de son territoire d'adopter le Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'outil de gestion des risques dressant un portrait des solutions durables visant à lutter contre l'érosion sur son territoire;

Attendu que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz a pris connaissance des documents concernant la Municipalité de Baie-Johan-Beetz;

En conséquence, il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;

Que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz adopte le Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'outil de gestion des risques dressant un portrait des solutions durables visant à lutter contre l'érosion sur son territoire, et ce, tel que soumis par la MRC de Minganie, lesquels seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

07. Dépôt

Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021 selon l'article 53.3 du règlement sur la qualité de l'eau potable; La Municipalité dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Il est disponible au bureau municipal pour consultation.

8. Affaire nouvelle

9.	Va	ri-
ч	va	11-

- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Cindy Fortier Martin Côté
Directrice générale, secrétaire-trésorière Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.